

Communauté de communes



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 05 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq février à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le trente janvier deux mille vingt-cinq s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GIRAUD pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Monsieur CHEVALIER pouvoir à Monsieur PRUVOT.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **27**

Membres excusés et représentés : **3**

Membre absent non représenté : **0**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 18 décembre 2024.

Monsieur LAVIOLETTE dit : « Tout d'abord je suis content de voir que la CCOB intéresse maintenant les Briards, c'est une nouveauté, donc bienvenue.

Délibération N° 1-2025 : Soutien à l'association Alerte Rose

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Approuve le versement d'un soutien financier d'un montant de 1 000 € (mille euros) à l'association Alerte Rose sise 55 rue Maria Montessori à Brie-Comte-Robert (77170).

Article 2 : Dit que les crédits seront inscrits au budget de l'année en cours.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président à verser la somme susvisée et à signer tous les documents y afférents.

Monsieur DENION demande s'il n'y avait que cette association ou d'autres associations ? Il ajoute que là, la CCOB a fait le choix de soutenir Alerte Rose mais qu'il y avait peut-être d'autres associations ?

Monsieur LAVIOLETTE indique que c'est l'association qui est venue se présenter et qui a demandé si on pouvait les aider.

Monsieur DENION demande s'il n'y a pas eu d'autres demandes ?

Monsieur LAVIOLETTE répond que pour le moment non, mais qu'il y en aura peut-être d'autres en cours d'année.

Délibération N° 2-2025 : Ajout d'un tarif pour le stand dégustation dans le cadre du salon du jeu vidéo

Rapporteur : Madame FERRER

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Adopte l'ajout d'un tarif de vente pour le stand dégustation :

STAND DEGUSTATION	TARIF
Muffins / Donuts ou autres pâtisseries sucrées	1,50 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à percevoir les recettes relatives à l'organisation et à la tenue de cet évènement.

Article 3 : Dit que les recettes seront inscrites au budget de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Délibération N° 3-2025 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article unique : Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération.

Monsieur DENION dit : « Juste une petite remarque sur le personnel, on voit qu'il y a trois catégories A dont un titulaire, je ne demande pas le nom de la personne titulaire mais le poste.

Monsieur LAVIOLETTE lui demande ce qu'il veut savoir exactement.

Monsieur DENION indique qu'il souhaite connaître la fonction de l'agent titulaire.

Monsieur LAVIOLETTE répond qu'il s'agit de la responsable communication qui a eu son concours.

Monsieur DENION demande également pour les deux contractuels dont un CDI.

Monsieur LAVIOLETTE lui répond que le poste en CDI est celui de la Directrice Générale des Services et l'autre poste est celui de la chargée de projets Petites Villes de Demain.

Monsieur DENION ajoute « Je trouve qu'il y a beaucoup d'anglicisme, je me dis, c'est truffé ... si vous voulez, je vous fais la liste et je vous fais même une phrase, je ne suis pas sûr que quelqu'un comprenne. Je prends celle-là au hasard : On mangera des muffins, des donuts et des hot-dogs. Il y a un anglicisme, je pense qu'on peut faire mieux ».

Madame MOLINERIS dit à Monsieur DENION : « Je crois que vous êtes le seul à l'avoir prononcé en anglais puisque notre collègue l'a prononcé à la française ».

Monsieur DENION ajoute que sur la première délibération est écrit « Rose trip » et sinon « L'Orée Game's Days ».

Monsieur BEZOT dit « c'est pour apprendre à nos enfants à apprendre à parler anglais ».

Monsieur LAVIOLETTE lui indique que les anglicismes n'ont pas beaucoup d'intérêt par rapport à l'objet de la délibération présentée.

Monsieur DENION demande des précisions par rapport à Initiative Melun Val de Seine pour un montant de 10 000 € et dit « finalement on est à deux crédits effectifs ».

Monsieur LAVIOLETTE lui répond que c'est quatre. Il y en a deux qui ne sont pas décaissés mais ils sont accordés.

Monsieur DENION s'interroge sur le score qu'il trouve bas et demande si l'on a posé la question à Initiative Melun Val de Seine, est-ce qu'il n'y pas d'attractivité ?

Madame LABRUYERE répond que ce sont eux qui déposent le projet.

Madame FERRER ajoute qu'on le propose systématiquement lorsque des porteurs de projet se présentent à nous.

Monsieur DENION dit « parce que là c'est un bilan, mais il y a des questions aussi, des problématiques, des dynamiques, est-ce qu'ils vous ont expliqué ? »

Madame LABRUYERE répond : « A nous non, mais moi, je ne suis pas très étonnée qu'il y ait peu de projets de création dans la situation économique dans laquelle on est aujourd'hui, c'est un énorme pari de se lancer économiquement. Je pense que même pour Initiative Melun Val de Seine, c'est aller chercher des porteurs de projets, faire en sorte que ce soit lancé effectivement, que les banques suivent par ce qu'il y a aussi nous, on va porter notre concours mais il y a aussi tout le système financier derrière qui doit jouer le jeu. Aujourd'hui, on ne peut pas vraiment dire que les banques suivent ces initiatives, je pense que ça fait partie de ce pourquoi le taux de projet proposé est assez faible, je suis d'accord avec vous. Il n'y a qu'à regarder la fréquentation au forum de l'emploi pour comprendre que l'on va plus chercher des emplois avec une forme de stabilité qu'il y a quelques années en arrière ».

Monsieur DENION ajoute « Je trouve que le bilan est quand même faible, notamment sur le territoire. Je pense que l'on peut espérer plus, notamment pour la somme allouée, donc que peut-être qu'un rendez-vous avec eux pour creuser un petit peu ce qu'il y a derrière, me semble intéressant. »

Monsieur DENION aborde ensuite le centre aquatique L'Oréade et le futur siège de la CCOB et dit « Moi, j'aimerais que l'on puisse faire une visite de chantier intermédiaire, c'est ce que vous aviez proposé en interne, voilà, ce serait pas mal de le mettre en place par ce que nous aussi on aimerait bien voir sur place, de manière légitime, sécurisée ».

Monsieur LAVIOLETTE répond « cette visite est prévue et sera organisée sur le mois de mars ». Il lui propose de lui ressortir les chiffres :

Coût des travaux = 1 752 349,40 €

Subventions obtenues : Région Ile-de-France = 100 000 € / Fond vert = 628 568 € / Département dans le cadre du CID = 498 017,70 €. Soit un total de subventions de 1 226 585,70 € soit 70 % avec un reste à charge de la CCOB de 525 764 €.

« Comme je vous l'ai déjà dit et j'aime le répéter, si on avait gardé l'idée d'agrandir le siège actuel on n'aurait eu aucune subvention puisque déjà on a des contraintes avec les bâtiments de France et en plus nous n'aurions pratiquement pas amélioré la dépense énergétique, et donc ça nous aurait coûté au moins aussi cher. Alors que là nous allons avoir trois fois plus d'espace pour les agents de la CCOB. De plus, nous sommes appelés encore nous agrandir, donc je pense que c'est une très bonne chose d'avoir abandonné l'idée d'agrandir la gare et de construire où on construit. C'est notre vision et voilà ».

Monsieur DENION répond « On pourrait même la partager ! » et ajoute « Sauf que là vous parlez en investissent et puis il y a le fonctionnement après. C'est là où le fonctionnement va être complètement différent, entre l'actuel et demain. »

Monsieur LAVIOLETTE indique que par exemple concernant l'isolation, celle-ci sera totalement différente par rapport à l'ancienne gare.

Monsieur DENION ajoute qu'il faudra aussi assumer.

Monsieur WOFYSY dit « Si je peux me permettre, cela va changer le fonctionnement aussi pour les services, parce qu'il y a un moment, aujourd'hui, où les conditions de travail ne permettent pas aux services de travailler convenablement. Et on ne va pas se mentir, on est tous au courant autour de cette table. Si, on parle de fonctionnement, on peut parler aussi du fonctionnement des services intercommunaux qui n'arrêtent pas de se renforcer depuis un certain nombre d'années parce que l'on a voulu mutualiser davantage de choses. Et aujourd'hui, je trouve que c'est tout à fait normal en tant qu'employeur et notamment pour le Président, de pouvoir doter les services de locaux qui sont à la hauteur de l'investissement ».

Monsieur DENION « Oui, on pourrait être d'accord avec vous mais 1 752 349,40 € pour 21 agents publics oui bien sûr. »

Monsieur LAVIOLETTE redit que le reste à charge de la CCOB est de 525 764 €.

Monsieur DENION demande si une évaluation du fonctionnement a été faite ? « Parce que pour donner un coût d'un bâtiment, il y a un programme ? Je trouve que c'est intéressant aussi de dire combien réellement ça va coûter à la population. » « J'aurais aimé aussi qu'on puisse faire une commission d'élus, si c'est possible, si le droit nous le permet, je pense que, pour aller visiter L'Oréade. Parce que moi, j'y suis allé personnellement et j'ai été très surpris de l'état. Alors, on peut penser que le bâtiment est en très bon état mais il n'est pas en si bon état que ça. Il y a beaucoup de défaut, il y a beaucoup de choses et je pense qu'une visite d'élus pourrait en convaincre plus d'un. Des portes qui ne s'ouvrent pas, des fuites liées à un WC cassé, ... alors je ne sais pas si vous y êtes allés ? » Monsieur LAVIOLETTE répond que oui.

Madame LABRUYERE indique qu'il y a actuellement une expertise et donc une analyse qui sera partagée bien évidemment.

Monsieur DENION répète qu'il serait intéressant que les élus aillent le visiter car c'est aussi une de leurs responsabilités.

Monsieur LAVIOLETTE « On connaît le problème, on rencontre et on a rencontré dernièrement, les maires et moi-même, le responsable général et on ne les lâchera pas. On a lancé un audit technique dont on attend le résultat. EQUALIA s'est engagé bien-sûr mais à nous d'être derrière. »

Monsieur DENION indique que Monsieur LAVIOLETTE l'a satisfait quand il dit qu'une étude sur une régie directe est lancée, il y a donc des options envisagées. »

Madame LABRUYERE : « Aucune des options n'est écartée. Comme il avait été évoqué lors d'un précédent conseil, si une décision est prise, il faut que l'on ait des éléments avec des éléments qui soient fiabilisés, d'où l'étude en cours et pour être aussi en capacité et en responsabilité, si on fait gérer, qu'est-ce- que cela aura comme impact, comme on le disait tout à l'heure, la projection vis-à-vis d'un fonctionnement et donc de recettes et de l'autre côté, versus, continuer avec une délégation, ça c'est vraiment un impact. Il n'y a pas que l'aspect financier, il y aura aussi l'aspect humain à prendre en charge parce qu'il y a, à ajuster, il y aura des conséquences, une régie versus une délégation, sur l'aspect humain ce n'est pas la même chose, c'est pour la gestion vis-à-vis des équipes. Donc c'est aussi des aspects au-delà du cours financier qui est à mon avis un point de vigilance à couvrir absolument. Mais la question de L'Oréade est un sujet sur lequel les équipes et les services travaillent beaucoup et les travaux sont en cours. On ne peut pas dire quel est le résultat de l'expertise aujourd'hui. Au-delà de ce que vous voyez, qui évidemment interpelle, derrière il faut aller plus loin aussi au regard du contrat, de leur engagement auprès de la CCOB, sur le maintien du bâtiment, sur le fonctionnement, donc c'est une question qu'il faut étudier en profondeur et on fera les retours quand on aura les réponses. »

Monsieur LAVIOLETTE dit « la DSP se termine en juin 2026, donc vous savez que même si ce n'est pas en régie, il faut, un an pratiquement. Mais on commence là, dès maintenant, dès début 2025, on démarre une étude pour une prise en régie, voir ce que ça donne. »

Monsieur DENION demande si la CCOB a le coût global de l'ensemble des études et si des demandes de subventions ont été faites ?

Monsieur BEZOT indique que l'on peut faire confiance à nos services, quand on voit ce que l'on arrive à avoir comme subventions.

Monsieur DENION reprend la parole en disant que ce n'est pas du tout une question de confiance mais une question qui est liée à ce pourquoi on se rencontre aujourd'hui.

Monsieur DENION s'interroge sur le fait que si dans l'étude, il sera aussi demandé à l'organisme s'il y a eu une décennale, parce ce qu'à ce jour, il n'y a toujours pas la réponse pour ce bâtiment. Est-ce qu'il y a eu ou pas une décennale et pourquoi on n'a pas fait fonctionner la décennale pour les vitres qui ont bougé, qui se sont brisées ?

Il est indiqué que pour les vitres cela avait été fait comme indiqué lors d'un précédent conseil.

Monsieur DENION dit « donc il y avait bien une décennale, ».

Madame LABRUYERE « il y avait bien la décennale et une déclaration de sinistre ».

Délibération N° 4-2025 : Constitution d'une provision pour créances douteuses - Exercice 2025

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article 1^{er} : Constate une reprise de provision pour risques pour un montant total de 481,27 € au titre de l'année 2025.

Article 2 : Décide que cette reprise de provision sera reprise totalement par émission d'un mandat au compte 6817 lorsque la provision n'aura plus lieu d'être.

Article 3 : Précise que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission, par le Comptable Public d'un état des restes à recouvrer, arrêté au 31 décembre N.

Article 4 : Précise que le montant de cette provision sera imputé à l'article 6817 « dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants » du budget général de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Article 5 : Dit que la collectivité est autorisée à reprendre la provision ainsi constituée, à hauteur du montant des créances admises en non-valeur et des effacements de dettes prononcés par jugements sur les exercices à venir.

Délibération N° 5-2025 : Dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies »

Rapporteur : Madame LABRUYERE

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

Article unique : Décide que seront imputées sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », dans la limite des crédits inscrits au budget, les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies, manifestations intercommunales publiques (vœux, inaugurations, ...).
- Les fleurs, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures de société et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.
- Les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles telles que la Fête du Théâtre, le Festival des Marionnettes...
- Les frais de restauration des élus ou employés intercommunaux liés aux actions communautaires ou à l'occasion d'événements ponctuels.
- Les dépenses liées à l'organisation des différentes manifestations portées par la collectivité dont notamment :
 - o Les journées « Interco' Go »,
 - o Le séjour « Interco'Go »,
 - o Salon du jeu vidéo,
 - o Salon de la gastronomie,
 - o Les peintres dans la rue,
 - o Les manifestations de fin d'année.

Délibération N° 6-2025 : Décisions du Président

Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE

Monsieur LAVIOLETTE rend compte des décisions prises depuis le Conseil communautaire du 18 décembre 2024 :

N° 83-2024	Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne - Service de médecine professionnelle et préventive - Année 2025
N° 1-2025	Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du Personnel de Brie-Comte-Robert
N° 2-2025	Entreprise Atelier DALBERGIA - Avenant N° 4 au marché N° 1-2023 : Extension du complexe multisports et création d'une salle de gymnastique / Lot 5 : Menuiseries intérieures bois
N° 3-2025	Laboratoire Départemental d'Analyses de Seine-et-Marne - Conventions annuelles d'analyses des circuits d'eau des complexes sportifs communautaires
N° 4-2025	Convention unique relative aux missions optionnelles du Centre Départemental de Gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne
N° 5-2025	SMACL - Avenant N° 2 au Marché 2-2021 - Lot 2 : Responsabilité civile générale - Révision de la cotisation 2023
N° 6-2025	SETELEC - Contrats de maintenance des installations électriques des bâtiments communautaires : CM-009-25-CJ / CM-010-25-CJ / CM-011-25-CJ / CM-012-25-CJ
N° 6-2025	SETELEC - Contrats de maintenance des installations électriques des bâtiments communautaires : CM-009-25-CJ / CM-010-25-CJ / CM-011-25-CJ / CM-012-25-CJ
N° 7-2025	ORANGE - Contrat accès Internet Pro Fibre Equilibre pour le siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie

Monsieur LAVIOLETTE rappelle :

- le pot inaugural de l'Orée Game's Days - Salon du Jeu vidéo qui aura lieu le samedi 08 février 2025 à 11h30 au Gymnase Blaise Pascal à Brie-Comte-Robert.

Monsieur LAVIOLETTE en profite pour indiquer qu'il a vérifié et que « muffins » et « hot-dog » sont dans le dictionnaire Le Petit Robert.

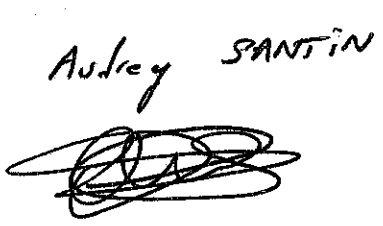

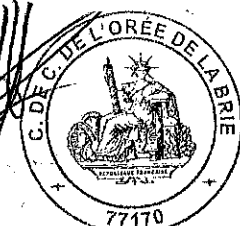
- la date du prochain Conseil communautaire qui se déroulera le mercredi 05 mars 2025 à 19h00.

Monsieur DENION souhaite ajouter un point sur la délibération votée en début de conseil sur l'association Alerte Rose et demande si l'on sait à quel moment a été créé l'association Alerte Rose. Il indique qu'il a vérifié et que l'association a été constituée le 11 septembre 2024 et donc il trouve que donner 1 000 € à une association qui a 5 mois est étonnant.

Monsieur LAVIOLETTE indique que l'association a justement été constituée dans le but de faire ce treck, projet que les fondatrices avaient de longue date.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h49.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 06 février 2025.

Secrétaire de séance Audrey SANTIN 	Le Président Jean LAVIOLETTE  
--	--